

DIRECTION

ANSC/ADM/2024/N°146

Arrêté du 18 novembre 2024

fixant la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile

Le directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 732-11-7 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, notamment son article 8,

Arrête

Article 1er

Le bureau de vote chargé des opérations de recensement et de dépouillement des votes du 21 novembre 2024 pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile est composé comme suit :

Président :	M. Jean-Yves LAMBROUIN, agence du numérique de la sécurité civile
Secrétaire :	M. René CARLET, agence du numérique de la sécurité civile
Représentant de la liste :	M. Claude RIBOULET, président du CA du SDIS de l'Allier

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet dédié à l'élection et notifié aux membres du bureau de vote.

Fait à Paris, le 18 novembre 2024

Le directeur de l'agence du numérique
de la sécurité civile

Pierre CASCIOLO

Le Directeur
Agence du numérique de la sécurité civile

Pierre CASCIOLO